



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 27 mai à 19h30
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 01/04/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Christine SIMON, Denis CLAMENS.

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

Secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

OBJET : BOURSES D'ETE JOBS JEUNES

Monsieur le Maire rappelle la démarche jobs d'été réalisée chaque année et propose de reconduire l'opération pour cette année 2025 en rappelant le principe : mise en place pendant les vacances scolaires d'été de chantiers pour les jeunes âgés de 16 ans révolus à 18 ans. Ces chantiers se déroulent par période d'une semaine pour un horaire de 20 heures et visent tous petits travaux utiles à l'ensemble des services communaux.

En contrepartie des tâches effectuées, la mairie octroi une aide à la formation au permis de conduire, formations aux métiers de l'animation ou à l'adhésion totale ou partielle à une ou plusieurs associations communales, culturelles ou sportives. Pour ce faire, la commune passera des conventions avec les auto-écoles de la commune prioritairement, avec des organismes proposant des formations aux métiers de l'animation ou avec des associations culturelles, sportives ou communales.

Le nombre de jeunes retenus serait au maximum de 15 sur la période définie avec 5 conditions de recrutement :

- Résider sur la commune,
- Avoir entre 16 ans révolus et 18 ans,
- Être mobile,
- Faire preuve de motivation,
- Obtenir l'autorisation parentale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place les chantiers d'été exposés ci-avant ;
- OCTROI une aide de 120 € pour 20 heures de travail et par jeune, aide versée directement aux auto-écoles, organismes de formations ou associations aux conditions évoquées ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce dossier ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 27/05/2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Raymonde HABOUZIT

